



Prud'hommes rupture conventionnelle

Par **Beaudier**, le **21/09/2011** à **15:15**

Bonjour,

Merci de votre réponse, j'ai contacté mon conseiller il m'a dit que je pouvais lire mon mémoire devant le Juge.

Je ne souhaite pas reporter l'affaire cela fait un an que cela dure

Je veux lire mon mémoire pour me soulager de tout ce qui s'est passé et dont j'en est été victime.